



La police vous protège, protégez la police !

Un référendum est lancé contre la dévalorisation continue des métiers de gendarme, inspecteur de police et gardien de prison. Nous voulons maintenir une police forte et intègre, pour mieux vous protéger.

Depuis quelques années, le personnel policier, au lieu de pouvoir se concentrer sur son travail, doit faire face non seulement aux criminels mais à une politique hostile et déstabilisant ses conditions de travail, orchestrée sournoisement par certains partis politiques.

Ces dernières années, la police a déjà consenti de gros efforts en sacrifiant certains acquis. Maintenant, sans concertation entre le Conseil d'Etat et les représentants du personnel, une majorité du Grand Conseil a décidé d'imposer une suppression du « rattrapage », un mécanisme qui permet de mener une carrière dans des conditions financières acceptables. A force d'affaiblir continuellement son statut, nous prenons le risque d'avoir une police faible et tentée par la corruption.

Les criminels détenus sont choqués alors qu'on laisse tomber notre police

Les criminels bénéficient trop souvent de conditions favorables, avec des soins dentaires et de santé gratuits ainsi que des avocats offerts par le contribuable. En même temps, il est insupportable de pénaliser continuellement ceux qui nous protègent et de favoriser abusivement ceux qui nous menacent.

C'est le moment d'exprimer un signal fort contre le manque de respect du Conseil d'Etat envers la police et de montrer notre reconnaissance envers ceux qui combattent la pègre.

Référendum cantonal contre la loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (LCPFP)

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent conformément au titre IV (art. 65 à 70) de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, que la Loi modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (LCPFP) (11773) du 12 octobre 2017 soit soumise à votation populaire. *Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91, al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).*

NOM (MAJUSCULES)	Prénom (USUEL)	Année de naissance JJ/MM/AAAA	Canton d'origine	Adresse complète (Rue, numéro, numéro postal, localité)	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et les électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Comité référendaire : Roger Golay, conseiller national, François Baertschi, député, Ana Roch, présidente, Daniel Sormanni, député (co-responsables).
A renvoyer au plus vite – même incomplète – avant le 27 novembre 2017, à l'adresse suivante : Comité référendaire c/o MCC, case postale 155, 1211 Genève 13.